AR PREFECTURE

047-214701674-20190403-DEL201927-DE

Regu le 04/04/2019

COMMUNE DE MEZIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice: 13

Présents: 12 Pouvoirs: 1 POUR: 12 CONTRE: 1

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Mézin, dûment convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Alain VILLA, Monsieur Pascal DE BRITO, Madame Christiane DUCOUSSO, Madame Patricia DUBOUCH, Madame Brigitte PULICANI, Monsieur Julien CHAPOLARD, Madame Mary GRAHAME-LUCAS, Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Bernard DULHOSTE, Monsieur Jean-Michel MANABERA.

Excusés : Madame Mélanie DASTE donne pouvoir à Madame Dominique BOTTÉON.

<u>Secrétaire de Séance</u> : Madame Dominique BOTTÉON.

DEL 27/2019

Objet : Dénomination d'une place de Mézin

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, particulièrement les rues les places, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 voix contre (Madame Christiane DUCOUSSO) et 12 voix pour, DÉCIDE :

- ➤ **D'APPROUVER** la dénomination de Place Jean Moulin, la partie du boulevard Armand Fallières située au niveau du parking face aux numéros 19 à 25,
- > **DE VALIDER** l'inscription suivante :

Place Jean Moulin 1899-1943

Fondateur du Conseil National de la Résistance Mort en héros pour la France le 21 juin 1943.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme. Le Maire, Jacques LAMBERT